



Paris, le 19 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Bruno BELIN interpelle la Ministre déléguée, chargée de l'insertion, sur l'expérimentation initiée par le Département de l'Allier sur le cumul du Revenu de Solidarité Active et le revenu perçu d'un emploi.

BRUNO BELIN

A l'occasion d'une Question Ecrite, le Sénateur Bruno BELIN interpelle Brigitte KLINKERT afin de connaître les pistes de réflexions pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

SENATEUR DE LA VIENNE

«M. Bruno Belin attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargée de l'insertion sur le cumul du revenu de solidarité active et du revenu perçu d'un emploi.

SECRETAIRE

DE LA COMMISSION
DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le revenu de solidarité active est une prestation sociale, gérée et financée par les départements, versée par les caisses d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole. Cette aide permet aux personnes privées d'activité de percevoir un revenu minimum à la condition de rechercher un emploi.

MEMBRE

DE LA DELEGATION AUX
DROITS DES FEMMES
ET A L'EGALITE
DES CHANCES ENTRE
LES HOMMES
ET LES FEMMES

Or si ce dernier vient à retrouver une activité partielle, qui peut être qualifiée de précaire, voit de facto son revenu de solidarité active diminuer. Cette diminution est également imputée sur diverses prestations sociales telle que l'aide au logement. A contrario cette nouvelle activité, si faible soit elle, génère obligatoirement des dépenses supplémentaires (transports, garde d'enfant...)

**CONSEILLER DEPARTEMENTAL
DE LA VIENNE**

Il a pris connaissance de la proposition de loi d'expérimentation visant à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active, à l'initiative du département de l'Allier et déposé le 13 octobre 2020 par ses collègues sénateurs. Cette expérimentation permettant le cumul du revenu de solidarité active au revenu de quinze heures d'activité faciliterait et encouragerait fortement le retour progressif à l'activité pour les allocataires.

**CONSEILLER MUNICIPAL
DE MONTS-SUR-GUESNES**

Il demande au Gouvernement de lui préciser sa position concernant cette expérimentation et les pistes de réflexions afin de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active.»

La question sera publiée le 25 novembre au Journal Officiel et portera le numéro 19130.